

Mise en ligne le 4 octobre 2024

République Française

Ville de Châteauneuf-sur-Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Suffrages exprimés : 23

Délibération N° 2024-77

Conseil Municipal du 25 Septembre 2024

DATE DE CONVOCATION : 19 SEPTEMBRE 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY - S. HIBON-MINET - M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à C. RAFIN - S. RAYNAUD donne pouvoir à T. DEGRANDE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. RAYNAUD - S. DELIMOGEZ - P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

#### Chèques cadeaux pour les enfants du personnel communal

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT ce qui suit :

Depuis quelques années, à l'occasion des fêtes de Noël, la Municipalité propose l'attribution de chèques Cadhoc à l'attention des enfants du personnel communal.

Depuis 2017, il est proposé d'allier le montant des chèques Cadhoc alloués par la mairie avec ceux du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide **PAR 23 VOIX POUR** :

- ✓ Qu'une somme de 50 euros soit allouée par la Mairie aux enfants allant jusqu'à 10 ans en complément des 30 euros du CNAS (sous réserve que les parents en fassent la demande auprès de l'organisme) ;
- ✓ Qu'une somme de 80 euros soit allouée aux enfants dont l'âge est 11-12 ans ; ceux-ci n'étant pas bénéficiaires du dispositif du CNAS.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE